



**Briefings de Bruxelles sur les politiques de développement rural  
Une série de réunions sur des problématiques de développement ACP-UE**

**Briefing n° 38 : Lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) :  
Réussites dans les pays ACP**

*Organisateurs : CTA, Secrétariat ACP, Commission européenne (DGDEVCO/DGMARE), Concord*

**27 octobre 2014, de 8h45 à 13h00  
Secrétariat ACP, 451 Avenue Georges Henri, 1200 Bruxelles, salle C**

<http://bruxellesbriefings.net/>

## **Glossaire<sup>1</sup>**

### **Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (ANUP)**

Accord cadre de coopération internationale concernant la conservation et la gestion des stocks chevauchants et grands migrateurs. Aménagement des pêches. Processus qui intègre la collecte et l'analyse d'informations, la planification, la prise de décision, la répartition des ressources, la formulation et l'application de réglementations au moyen desquelles l'autorité chargée de l'aménagement de la pêcherie contrôle le comportement actuel et futur des parties intéressées de manière à garantir la productivité constante des ressources biologiques.

### **Approche de précaution**

1) Ensemble de mesures prises pour mettre en œuvre le principe de précaution. 2) Ensemble de mesures et d'actions, y compris d'orientations futures, d'un bon rapport efficacité/coût, qui s'inscrit dans une vision prudente de l'avenir, diminue ou évite les risques pour la ressource, l'environnement et les personnes, dans la mesure du possible, et tient explicitement compte d'incertitudes actuelles et des conséquences possibles d'une erreur.

### **Autorité d'aménagement**

Entité juridique à laquelle un État ou des États ont donné mandat d'accomplir des fonctions de gestion déterminées relatives à une pêcherie ou à une zone (par exemple une zone côtière). Généralement utilisé pour désigner une autorité nationale, le terme peut aussi se référer à une organisation internationale.

### **Base avancée**

Une base avancée est le lieu de débarquement du poisson situé à proximité du lieu de pêche mais éloigné du lieu d'armement. La création d'une base avancée permet à un armement de pêche lointain de faire travailler ses bateaux en permanence en évitant les temps morts, tandis que les prises sont transformées sur place ou expédiées par transport frigorifique.

### **Bateau-jour**

Mesure de l'effort de pêche. Par exemple dix navires d'une pêcherie, pêchant chacun pendant 50 jours, auront déployé un effort égal à 500 bateaux-jours.

### **Biomasse**

<sup>1</sup> Sources : Pew Charitable Trusts, FAO, EC  
FAO Fisheries Glossary: <http://www.fao.org/fi/glossary/>

1) Poids total des organismes vivants concernés, qu'il s'agisse d'un système, d'un stock ou d'une fraction d'un stock: par exemple, la biomasse planctonique d'une zone déterminée, la biomasse de géniteurs ou de poissons nouvellement recrutés. 2) Poids total d'une ressource, d'un stock ou d'une composante de ce stock. Exemple: biomasse de l'ensemble des poissons démersaux présents sur le banc Georges; biomasse du stock de cabillauds; biomasse des géniteurs (poids des femelles matures) (aussi stocks permanents).

### **Canal passage**

A recorded movement through a canal by a vessel on the combined IUU vessel list.

### **Capture**

1) Toute activité consistant à tuer des poissons ou à les ramener vivants à bord d'un navire. 2) Mélange de poissons rencontrant un engin de pêche, qui est retenu par l'engin

### **Capture accessoire**

Partie de la capture d'une unité de pêche prise accidentellement en sus de l'espèce cible à laquelle s'applique l'effort de pêche. La totalité ou une partie de cette capture peut être rendue à la mer sous forme de rejets.

### **Capture admissible totale (CAT)**

La capture totale qui peut être prélevée sur une ressource au cours d'une période déterminée (généralement une année), telle que l'a définie le plan d'aménagement. La CAT peut être allouée aux parties prenantes sous la forme de quotas qui sont soit des quantités spécifiques soit des proportions.

### **Capture autorisée**

Capture qu'une pêcherie est autorisée à prélever d'un stock sur un laps de temps déterminé. Souvent définie comme la capture totale admissible (CTA), elle est souvent répartie explicitement entre ceux qui ont un droit d'accès au stock.

### **Capture nominale**

Somme des captures débarquées (exprimée en équivalent de poids vif). Les captures nominales ne comprennent pas les rejets non communiqués et peuvent différer considérablement de la capture réelle.

### **Comité des pêches (COFI)**

Le Comité des pêches (COFI), un organe subsidiaire du Conseil de la FAO, a été établi par la Conférence de la FAO à sa treizième session en 1965. Le Comité est actuellement le seul forum intergouvernemental mondial dans lequel les grands problèmes des pêches et de l'aquaculture mondiales sont examinés et des recommandations adressées aux gouvernements, aux organes régionaux des pêches, aux ONG, aux travailleurs du secteur, à la FAO et à la communauté internationale, périodiquement et sur une base mondiale. Le COFI a également servi de forum pour la négociation d'instruments non contraignants et d'accords mondiaux.

### **Comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP)**

Il s'agit d'une instance consultative propre à l'Union Européenne, chargée de conseiller la Commission sur tous les projets relatifs aux zones et ressources de pêche. Il dresse un rapport annuel sur la situation des ressources et l'évolution des activités pêche. Il précise chaque année les travaux en matière de recherche scientifique et technique. Les délibérations de ce comité, composé de 28 membres, portent sur les demandes d'avis de la Commission. Elles ne sont suivies d'aucun vote.

### **Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM)**

Le Conseil International pour l'Exploration de la Mer est la plus ancienne organisation intergouvernementale ayant pour objet les sciences marines et les sciences de la pêche. Depuis sa formation, en 1902 à Copenhague, le CIEM constitue un forum scientifique pour la coordination de la recherche marine menée par les scientifiques au sein de ses pays membres. Le CIEM compte à présent 19 pays membres venant des deux côtés de l'Atlantique et comprenant la plupart des États côtiers en Europe.

**Contingent/Quota**

Part de la Capture admissible totale (CAT) allouée à une unité opérationnelle telle qu'un pays, un navire, une société ou un pêcheur individuel (quota individuel) selon le système de répartition. Les quotas peuvent être ou n'être pas transférables, transmissibles par héritage et négociables. Généralement utilisés pour répartir la capture admissible totale, les quotas peuvent être utilisés également pour répartir l'effort de pêche ou la biomasse.

**Débarquements**

Poids de la capture débarquée à quai ou sur une plage.

**Données des observateurs**

Renseignements sur les pêches collectés à bord des navires de pêche par des observateurs indépendants.

**Données géoréférencées**

Données rattachées à un emplacement spécifique à la surface de la terre.

**Engins**

Tous outils utilisés pour capturer du poisson, tels que hameçons et lignes, chaluts, filets maillants, casiers, harpons, etc.

**Espèces cibles**

Ce sont les espèces qui sont principalement recherchées par les pêcheurs sur une pêcherie déterminée. Objet de l'effort de pêche dirigé sur une pêcherie. Il peut y avoir des espèces cibles primaires et secondaires.

**Espèces migratoires** – espèces à vaste répartition géographique, évoluant à l'intérieur comme à l'extérieur de la zone de 200 milles et qui migrent sur des distances variables mais importantes d'un océan à l'autre pour se nourrir et reproduire. La gestion des espèces migratoires requiert une coopération entre les États côtiers et les États pêchant la ressource concernée.

**État du pavillon**

État ayant immatriculé un navire sous le pavillon national.

**État du stock**

Appréciation de la situation d'un stock, généralement exprimée en tant que: stock protégé, sous-exploité, intensivement exploité, pleinement exploité, surexploité, appauvri, éteint ou commercialement éteint.

**Évaluation des stocks**

Opération consistant à collecter et à analyser des renseignements biologiques et statistiques afin d'établir les variations de l'abondance des stocks halieutiques sous l'effet de la pêche et, dans la mesure du possible, de prédire les tendances futures de l'abondance des stocks. Les évaluations des stocks se fondent sur des prospections des ressources, la connaissance de l'habitat, du cycle biologique et du comportement de l'espèce, l'emploi d'indices environnementaux pour déterminer les impacts sur les stocks et les statistiques des captures. Les évaluations des stocks sont utilisées pour évaluer et définir les conditions présentes d'une pêcherie et son avenir probable.

**Flottille**

Agrégat des unités de tout type d'activité de pêche utilisant une ressource spécifique. Par exemple, une flottille peut comprendre tous les senneurs d'une pêcherie sardinière donnée, ou tous les pêcheurs jetant des filets depuis le rivage dans une pêcherie multispécifique tropicale.

**Haute mer**

Les eaux au-delà des zones sous juridiction nationales.

### **Indépendant de la pêche**

Caractéristique d'une information (par exemple indice d'abondance du stock) ou d'une activité (prospection par navire de recherche) obtenue ou réalisée indépendamment du secteur halieutique. Destinée à pallier les biais inhérents aux données liées à la pêche.

### **Indicateur**

Variable, curseur ou indice. Ses fluctuations révèlent les variations d'éléments clés d'un système. La position et la tendance de l'indicateur par rapport à des valeurs ou à des points de référence indiquent l'état présent et la dynamique du système. Les indicateurs jettent un pont entre les objectifs et les actions. (FAO, 1999. FAO, Directives techniques concernant le développement d'une pêche responsable et utilisation d'indicateurs pour le développement durable des pêches maritimes de capture, sous presse).

### **Indice d'abondance**

Mesure relative de l'abondance d'un stock; par exemple, données chronologiques des captures par unité d'effort.

### **Industrie de la pêche**

Comprend les secteurs de la pêche de loisir, de subsistance et de la pêche commerciale, et les secteurs de la récolte, de la transformation et de la commercialisation.

### **INN (IUU)**

Bateaux de pêche dont les activités sont illégales, non-réglées et non déclarées.

### **Journal de bord**

Livre dans lequel l'activité de pêche est enregistrée systématiquement par le pêcheur, y compris la capture et sa composition par espèces, l'effort correspondant et l'emplacement. Sur de nombreuses pêcheries, la tenue des journaux de bord est une condition obligatoire de l'octroi d'une licence de pêche.

### **Journées de pêche active**

Facteur d'extrapolation temporel utilisé pour estimer l'effort de pêche total. Spécifiquement lié au bateau/engin, il est défini comme le nombre de jours dans une période de référence (par exemple un mois civil) pendant laquelle les activités de pêche sont "normales". Généralement cette variable est définie inversement, c'est-à-dire en soustrayant des jours de calendrier ceux dont on sait qu'ils correspondent à une activité nulle ou négligeable. La définition des jours actifs est en elle-même une enquête par sondage portant sur plusieurs sites et types de bateaux/engins, mais elle est souvent établie au niveau des petites strates d'après les renseignements fournis par les recenseurs ou de manière empirique.

### **Modèle bioéconomique**

Outil analytique destiné à faciliter les décisions d'aménagement. Les modèles bioanalytiques établissent des relations fonctionnelles entre certaines caractéristiques de la base de ressource naturelle (par exemple une ressource halieutique) et les activités conduites par l'homme pour exploiter cette ressource. La formalisation de ces relations suppose diverses abstractions par rapport à la réalité, ainsi que des hypothèses concernant les processus biologiques et le comportement de l'homme. Dans la mesure où ces hypothèses peuvent être partiellement violées dans une pêche étudiée, les résultats des modèles doivent être considérés comme théoriques et comme potentiellement biaisés. Même si la fiabilité des modèles augmente avec la validité des hypothèses, il y a des limites à la formalisation et à l'interprétation des résultats de systèmes très complexes.

### **Nationalité de la capture**

Le pavillon du navire accomplissant la partie essentielle de l'opération qui consiste à capturer du poisson doit être considéré comme l'indication primordiale de la nationalité assignée aux données concernant les captures. Il n'est passé outre à cette indication qu'en présence de l'un ou l'autre des arrangements décrits ci-après liant un navire battant pavillon étranger et le pays hôte: a) le navire est affrété par le pays hôte pour augmenter sa flotte de pêche ou b) le navire pêche pour le compte du pays dans le cadre d'un contrat de coentreprise ou de tout autre accord similaire (par opposition à la pratique ad hoc d'un navire

vendant ses captures à un navire étranger ou débarquant ses captures dans un port étranger) et l'exploitation de ce navire fait partie intégrante de l'économie du pays hôte. Quand les gouvernements négocient des entreprises mixtes ou d'autres contrats dans lesquels les navires d'un pays débarquent leur capture dans les ports d'un autre pays ou déchargent leur capture sur des navires d'un autre pays, et que l'un ou l'autre des critères susmentionnés s'applique, l'attribution de la nationalité à ces captures et aux données concernant les débarquements doit être spécifiée dans l'accord.

### **Navire de pêche**

Tout navire, bateau, ou autre embarcation qui est utilisé pour, équipé pour être utilisé pour, ou d'un type qui est normalement utilisé pour l'exploitation des ressources aquatiques vivantes ou à l'appui d'une telle activité. Cette définition peut inclure tout navire aidant ou assistant un ou plusieurs navires en mer dans l'exécution de cette activité liée à la pêche y compris pour la préparation, l'approvisionnement, le stockage, la réfrigération, le transport ou la transformation du poisson (navire-mère).

### **Objectif d'aménagement**

Cible plus ou moins quantitative officiellement fixée, que l'on se propose activement d'atteindre et qui constitue une orientation pour les mesures d'aménagement. Par exemple, parvenir à réduire de 40% la capacité de la flottille, ou assurer un revenu personnel compétitif aux pêcheurs.

### **Observateur**

Toute personne certifiée opérant en qualité d'observateur employée par l'autorité d'aménagement, soit directement soit sous contrat. Généralement embarqués sur de gros bateaux de pêche (principalement mais non exclusivement des navires étrangers), les observateurs sont chargés de surveiller les opérations de pêche (zones pêchées, effort de pêche déployé, caractéristiques des engins, captures, espèces capturées, rejets, etc.). Ils peuvent ou non faire partie du système d'application des mesures.

### **Organisation régionale de gestion des pêches (ORGP)**

Une organisation qui a pour mission de gérer de manière durable les ressources halieutiques d'une région particulière, ou des espèces hautement migratrices.

**Palangre** – un engin de pêche créé en fixant, à intervalles réguliers, de courtes lignes terminées par des hameçons sur une ligne plus longue. Les palangres sont posées sur le fond marin ou suspendues à l'horizontal à une profondeur prédéterminée à l'aide de flotteurs. La ligne-mère peut faire jusqu'à 150 km de long et comporter plusieurs milliers d'hameçons (par ex. pour la pêche au thon).

### **Partie prenante**

Grand groupe d'individus et groupes d'individus (institutions gouvernementales et non gouvernementales, communautés traditionnelles, universités, instituts de recherche, agences et banques de développement, donateurs, etc.) ayant un intérêt ou une créance (exprimé ou implicite) potentiellement susceptibles de subir les effets d'un projet déterminé et de ses objectifs, ou d'avoir un effet sur ces derniers. Les groupes directement ou indirectement concernés peuvent se situer au niveau des ménages, des communautés, au niveau local, régional ou international.

### **Pêche**

Toute activité, autre que la recherche scientifique conduite par un navire de recherche scientifique, impliquant la capture, la prise ou la récolte de poissons, ou toute tentative en ce sens; ou toute activité dont on peut raisonnablement penser qu'elle se traduit par la capture, la prise ou la récolte de poissons et toute opération en mer à l'appui de cette activité (définition du Département du commerce des États-Unis, 1996, modifiée).

### **Pêche artisanale**

Pêche traditionnelle pratiquée par des ménages de pêcheurs (par opposition à des sociétés commerciales) qui utilisent des quantités relativement faibles de capital et d'énergie, des navires de pêche relativement petits (voire aucun), effectuent de courtes sorties de pêche, à proximité du rivage, et travaillent principalement pour la consommation locale. Dans la pratique, la définition varie selon les pays et va de la cueillette ou de la pêche en solitaire à bord d'une pirogue dans les pays en développement

pauvres jusqu'à l'emploi de chalutiers, de senneurs ou de palangriers de plus de 20 mètres dans les pays développés. La pêche artisanale peut être de subsistance ou commerciale, travailler pour la consommation locale ou pour l'exportation. Parfois appelée petite pêche.

### **Pêche de loisir**

Toute pêche qui a pour objectif premier le loisir plutôt que le profit, l'obtention de nourriture ou la conduite de recherches scientifiques et qui exclut la vente, le troc ou le commerce d'une partie ou de la totalité de la capture.

### **Pêche de subsistance**

Pêche dans laquelle le poisson est capturé et consommé directement par les familles des pêcheurs au lieu d'être acheté par des intermédiaires et vendu sur un plus grand marché.

**Pêche illicite, non réglementée et non déclarée (INN)** La pêche illicite est pratiquée par les navires contrevenant aux lois d'un pays ou d'une zone de pêche. La pêche non déclarée désigne les prises non déclarées, ou déclarées de façon fallacieuse, aux autorités nationales compétentes ou aux organisations régionales de gestion de la pêche (ORGP). La pêche non réglementée est pratiquée par des navires sans nationalité, ou battant pavillon d'États non parties aux organisations de pêche compétentes et qui, par conséquent, ne se considèrent pas soumis à leurs règles.

### **Pêche responsable**

Ce concept "englobe l'utilisation durable des ressources halieutiques en harmonie avec l'environnement, et le recours à des méthodes de capture et d'aquaculture sans effet nocif sur les écosystèmes, les ressources ou leur qualité. Il fait également place à la notion de valeur ajoutée au produit par des procédés de transformation respectant les normes sanitaires requises, et à l'adoption de pratiques commerciales permettant d'assurer aux consommateurs l'accès à des produits de qualité" (Conférence internationale sur la pêche responsable, Cancun; Mexique, 1992).

### **Pêcherie**

1) Somme (ou ensemble) de toutes les activités de pêche exercées sur une ressource donnée (par exemple pêcherie morutière ou pêcherie crevettière). Peut aussi s'appliquer aux activités d'un même type ou style de pêche (par exemple pêcherie utilisant la senne de plage ou pêcherie chalutière). La pêcherie peut être artisanale ou/et industrielle, commerciale, de subsistance et de loisir, annuelle ou saisonnière.  
2) Activité consistant à capturer des poissons sur un ou plusieurs stocks de poissons, qui peut être traitée comme une unité aux fins de conservation et d'aménagement et qui est identifiée sur la base de caractéristiques géographiques, scientifiques, techniques, récréatives, sociales ou économiques et/ou du mode de capture.

### **Pêcheur**

Personne (homme ou femme) participant à une pêcherie. Individu qui participe à une opération de pêche conduite depuis un navire de pêche, une plate-forme (fixe ou flottante) ou le rivage.

### **Point de référence**

1) Valeur estimative dérivée d'une procédure scientifique agréée et/ou d'un modèle qui correspond à un état spécifique de la ressource et de la pêcherie et qui peut être utilisé comme point de repère pour l'aménagement des pêches. Les points de référence peuvent être d'ordre général (applicables à de nombreux stocks) ou propres à un stock. 2) Un point de référence indique un état particulier d'un indicateur halieutique correspondant à une situation considérée comme souhaitable (Point de référence cible) ou non souhaitable et nécessitant une action immédiate (Point de référence limite).

### **Point de référence cible**

Correspond à un état d'une pêcherie et/ou d'une ressource qui est considéré comme souhaitable. Les mesures d'aménagement, que ce soit pendant le développement de la pêcherie ou durant la reconstitution d'un stock, devraient viser à porter et maintenir le système halieutique à ce niveau. Dans la plupart des cas, un PRC sera exprimé en tant que niveau souhaitable de production de la pêcherie (en terme de capture), d'effort ou de puissance de pêche, et se traduira en un objectif d'aménagement

explicite pour la pêche. Voir: Point de référence limite, Point de référence.

### **Poisson de rebut**

Poisson de peu ou pas de valeur commerciale et non trié par espèce avant débarquement. Fait généralement partie des captures accessoires des chalutiers. Il peut être utilisé pour l'aquaculture, la fabrication de farine de poisson et, dans beaucoup de pays en développement, pour la consommation humaine..

### **Port d'attache**

Voir plus haut la définition du port de base. Les activités des bateaux et des engins sont échantillonnées depuis les ports d'attache ou les ports de base, contrairement aux captures, à la composition par espèces, aux prix, etc., qui sont échantillonnés sur les sites de débarquement..

### **Port de base**

Port à partir duquel les unités de pêche opèrent, quel que soit celui où elles sont immatriculées (port d'attache). La différence entre port de base et port d'attache intervient quand les unités de pêche migrent des lieux indiqués dans l'enquête cadre vers d'autres sites, généralement de manière saisonnière.

### **Prix de débarquement**

Prix d'un produit au point de débarquement, non compris les coûts du transport ou de la manutention. Est l'équivalent du prix "à l'exploitation" pour l'aquaculture.

### **Recensement**

Un recensement halieutique est une enquête dans laquelle la valeur de chaque variable étudiée pour la zone enquêtée découle des valeurs de la variable obtenues dans toutes les unités déclarantes, qui sont généralement les ménages de pêcheurs. Le premier objectif des recensements halieutiques est d'obtenir une classification détaillée de la structure des pêches du pays. Le recensement fournit des estimations pour chaque ménage, donc des données agrégées correspondant aux plus petites subdivisions administratives, politiques ou statistiques du pays, ainsi qu'une classification des ménages par taille ou d'autres sous-groupes concernés.

### **Recrutement**

Nombre de poissons qui s'ajoutent chaque année au stock exploitable, sous l'effet soit de la croissance, soit de la migration.

### **Rendement**

Capture en poids. La capture et le rendement sont souvent utilisés de manière interchangeable.

### **Rendement durable**

C'est le nombre ou le poids de poissons présents dans un stock qui peut être prélevé par la pêche tout en maintenant la biomasse du stock à un niveau stable d'année en année, les conditions environnementales étant supposées rester identiques. Les rendements durables peuvent revêtir toutes sortes de valeurs, de très faibles dans le cas des pêcheries sous-exploitées ou surexploitées à très élevées dans le cas des pêcheries correctement exploitées. Difficile à atteindre dans la pratique en raison des fluctuations environnementales.

### **Ressources**

Les ressources biologiques englobent les ressources génétiques, les organismes ou parties d'organismes, les populations ou toute autre composante biotique d'écosystèmes ayant une valeur d'usage effective ou potentielle pour l'humanité. Les ressources halieutiques sont les ressources qui ont une valeur pour la pêche.

### **Résultats**

Réalisation; accomplissement; fonctionnement, eu égard en général à l'efficacité. Les indicateurs de résultats seront interprétés par rapport à des points de référence et à des objectifs.

### **Site de débarquement**

Endroit où les bateaux débarquent leur capture. Un site de débarquement peut être au même endroit que le port d'attache ou le port de base, mais il peut aussi être différent. Les activités des bateaux et des engins sont échantillonnées depuis les ports d'attache ou les ports de base, contrairement aux captures et à la composition par espèces, au prix, etc., qui sont échantillonnés sur les sites de débarquement.

### **Stock**

1) En théorie, un stock unitaire comprend tous les individus situés dans une zone, qui font partie du même processus reproductif. S'il est autonome, il ne se produit aucune émigration ni immigration d'individus dans ou hors du stock. Pour des raisons pratiques, cependant, ce que l'on considère comme un "stock" aux fins d'aménagement (ou unité d'aménagement) est une fraction du stock unitaire pour autant que les résultats des évaluations et l'aménagement restent suffisamment proches de ce qu'ils seraient pour le stock unitaire. 2) Groupe d'individus appartenant à une espèce occupant un territoire spatial bien défini, indépendamment d'autres stocks de la même espèce. Une dispersion aléatoire et des migrations orientées peuvent se produire sous l'effet d'une activité saisonnière ou reproductive. Un tel groupe peut être considéré comme une entité aux fins d'aménagement ou d'évaluation. Certaines espèces forment un unique stock (comme le thon rouge austral) tandis que d'autres sont constituées de plusieurs stocks (les albacores de l'océan Pacifique comprennent deux stocks distincts, le stock austral et le stock septentrional). L'impact de la pêche sur une espèce ne peut être déterminé si l'on ne connaît pas la structure du stock.

### **Stock chevauchant**

Stock qui s'étend à la fois sur la ZEE et sur une zone située à la limite et au-delà de la ZEE (article 63(2) de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer).

### **Stock de poissons**

Ressources vivantes appartenant à la communauté ou à la population d'où proviennent les captures d'une pêcherie. L'emploi de cette expression implique généralement que la population considérée est plus ou moins isolée des autres stocks de la même espèce et est donc autonome.

### **Suivi**

Collecte de renseignements en vue d'évaluer les progrès et les succès d'un plan d'aménagement du territoire (ou d'aménagement d'une pêcherie). Le suivi est utilisé pour assurer l'application des réglementations, pour réviser le plan initial ou pour rassembler des informations en vue de futurs plans.

### **Suivi, contrôle et surveillance (SCS)**

Le processus général utilisé pour garantir l'application des lois, les règles et de la réglementation.

### **Surpêche**

Il y a surpêche lorsque la quantité des captures est supérieure à la valeur de rendement maximal durable (RMD) d'une ressource. (En théorie, le RMD est la plus grande quantité de prises que l'on peut extraire d'un stock sans affecter le processus de reproduction.)

### **Système de suivi des navires (SSN)**

Le SSN fournit aux organismes de suivi une indication précise de l'emplacement des navires de pêche qui participent au système

### **Système d'information géographique (GIS)**

Système d'information qui stocke et manipule des données référencées par rapport à des emplacements situés à la surface de la terre, comme des cartes digitales et des lieux d'échantillonnage.

### **Transbordement**

Action de transférer la capture d'un navire de pêche sur un autre navire de pêche ou sur un navire utilisé uniquement pour acheminer le chargement.

**Utilisation durable**

Utilisation des composantes de la diversité biologique d'une manière et à un rythme qui n'entraînent pas la diminution à long terme de la diversité biologique, préservant ainsi le potentiel qu'elle recèle de répondre aux besoins et aux aspirations des générations présentes et futures.

**Zone économique exclusive (ZEE)**

1) Zone placée sous juridiction nationale (jusqu'à 200 miles nautiques de largeur) déclarée conformément aux dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (1982), dans laquelle l'État côtier a le droit d'explorer et d'exploiter les ressources vivantes et non vivantes, et la responsabilité de les conserver et de les gérer. 2) Zone adjacente à un État côtier qui comprend toutes les eaux situées entre a) la frontière littorale dudit État, b) une ligne dont chaque point est à 200 miles nautiques (370,40 km) de la ligne de base à partir de laquelle est mesurée la mer territoriale de l'État côtier (sauf quand il faut prendre en compte d'autres frontières internationales), et c) les frontières maritimes convenues entre ledit État et les États voisins.

## Acronymes

AAFC	Atlantic Africa Fisheries Conference
ACFR	Comité consultatif de la recherche halieutique
CARPAS	Commission consultative régionale des pêches pour l'Atlantique sud-ouest
APE	Accord de Partenariat Economique
APEI	Accord de Partenariat Economique intérimaire
CCAMLR	Convention sur la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique
CCSBT	Convention sur la conservation du thon rouge du Sud
CEPTFA	Council of the Eastern Pacific Tuna Fishing Agreement
CITT	Commission interaméricaine du thon tropical
COFI	Comité des pêches de la FAO
COPACE	Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est
COPAO	Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest
COREP	Comité régional des pêches du Golfe de Guinée
CPANE	Commission des pêches pour l'Atlantique Nord-Est
CPCA	Comité des pêches continentales pour l'Afrique
CPPS	Commission permanente du Pacifique Sud
CPS	Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
CSRP	Commission sous-régionale des pêches
CTOI	Accord portant création de la Commission des thons de l'océan Indien
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FFA	Agence des pêcheries du Forum du Pacifique du Sud
FFV	Navire de pêche étrangère (Foreign fishing vessel)
FOC	Pavillon de complaisance (flag of convenience)
FONC	Pavillon de non-conformité (flag of non compliance)
FPZ	Pone de pêche protégée (Fisheries Protected Zone)
HSVAR	Autorisation d'enregistrement de navires en haute mer
HTHQ	Hors taxes, hors quotas
ICCAT	Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICAT)
IOTC	Commission des thons de l'océan Indien (CTOI)
IPHC	Commission internationale du flétan du Pacifique
MoU	Memorandum of Understanding (memorandum d'accord)
NAMMCO	North Atlantic Marine Mammal Commission
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OCSAN	Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMI	Organisation Maritime Internationale
ONG	Organisation non gouvernementale
OPANO	Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest
OPLV	Organisation des pêches du Lac Victoria
ORGP	Organisation régionale de gestion des pêches
PAI-INDNR	Plan d'action international visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INN

INN	Pêche illicite, non déclarée et non réglementée
NEAFC	North-East Atlantic Fisheries Commission
OPRT	Organization for the Promotion of Responsible Tuna Fisheries
PSC	Pacific Salmon Commission
RECOFI	Commission régionale des pêches
SAG	Stock Assessment Group (CCSBT)
SBT	Southern Bluefin Tuna
SCRS	Comité permanent pour la recherche et les statistiques (ICCAT)
SCS	Suivi, contrôle et surveillance des pêches
SDC	Système de documentation des captures de la CCAMLR
SEAFDEC	Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est
SEAFO	Organisation régionale de gestion des pêches de l'Atlantique Sud-Est
SOLAS	Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer
SPC	Secretariat of the Pacific Community
SPG	Système de préférences généralisées
SWIOFC	Southwest Indian Ocean Fisheries Commission
TAC	Total admissible de capture
TDS	Trade Documentation Scheme
TJB	Tonneau de jauge brute
TIS	Trade Information Scheme (Système d'information commerciale CCSBT)
TRAFFIC	Wildlife Trade Monitoring Network
TSA	Tout sauf les armes
UNCED	United Nations Conference on Environment and Development
UNCTAD	United Nations Conference on Trade and Development
UNFSA	Accord des Nations Unies sur les stocks chevauchants
VMS	Vessel Monitoring System (système de surveillance des navires par satellite, SSN)
WCPFC	Commission des pêches pour le Pacifique central et occidental
WIOTO	Organisation thonière de l'océan Indien occidental
WWF	World Wildlife Fund
ZEE	Zone économique exclusive